

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 avril 2022 à 19h, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse
MM. les conseillers

Josée Marquis
Jean-Luc Bérubé
Raphaël Helgerson-Gendron
Yanik Levasseur

Mme les conseillères

Cynthia D'Astous
Isabelle Truchon
Johanne Thibault

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et greffière-trésorière

Anick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2022-60

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Demande d'aide financière-salle communautaire-volet 4 fonds région et ruralité (FRR);
- 7) Appui à la demande de la Municipalité de Grosses-Roches pour la démarche auprès de la MRC de La Matanie;
- 8) Soumission diagnostic à effectuer sur l'ensemble de la chaîne de traitement d'eaux et valider état du média filtrant (charbon) 4 634.54\$ taxes en sus;
- 9) Audit de la Commission municipale;
- 10) Installation d'un panneau d'alarme incendie à l'usine de filtration 1 300.61\$;
- 11) Partage du fonds FTD;
- 12) Des collectes de déchets de plus;
- 13) Ramassage des gros rebuts;
- 14) Réparation du « backhoe » JS Levesque centre du moteur 27 669.02\$ + 1 675.04\$ pièces fournit directement par leur fournisseur JCG;
- 15) Adjudication du contrat rénovation Centre Municipal de Saint-Adelme;
- 16) Contrat Ministère des Transports du Québec;
- 17) Période de questions;
- 18) Levée de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-61

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022

La directrice générale et greffière-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia D'Astous, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-62

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL D'AJOURNEMENT DU 7 MARS 2022

La directrice générale et greffière-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance d'ajournement du 7 mars 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du 7 mars 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-63

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quarante trois mille cent cinquante et une et soixante-sept cents (43 151.67\$) et les salaires payés au montant de onze mille trente-cinq et trente-deux cents (11 035.32\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cinquante-quatre mille cent quatre-vingt-six et quatre-vingt-dix-neuf cents (54 186.99\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2022-64

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-SALLE COMMUNAUTAIRE-VOLET 4 FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR)

CONSIDÉRANT les besoins de la communauté de la Municipalité de Saint-Adelme;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répondra aux besoins des citoyens en leur offrant un lieu accessible, sécuritaire et fonctionnel pour la tenue d'activités culturelles et communautaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-LUC BÉRUBÉ

QUE la Municipalité de Saint-Adelme autorise la présentation du projet d'amélioration de la salle communautaire au volet 4 du Fonds Région et Ruralité (FRR);

QUE la directrice générale et greffière/trésorière, Anick Hudon soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Adelme, tout document relatif à la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-65

APPUI À LA DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES POUR LA DÉMARCHÉ AUPRÈS DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosses-Roches fait une démarche avec Madame July-Anne Bouffard de la MRC de La Matanie et Madame Émilie Sergerie du MAMH de voir le financement disponible pour :

- Le projet de directeur adjoint pourrait être déposé dans la partie 2 FRR volet 4 un maximum de 250 000\$ et 80% des coûts (si la Municipalité est Q5);
- Les deux autres projets matériels de voirie et infrastructures partagées et contrats ou service de groupe pourraient être déposés dans la partie 1 pour l'étude de faisabilité maximum de 100 000\$ et 50% de coûts couverts et ensuite dans la partie 2 maximum de 250 000\$ et 80% des coûts couverts si Q5 dans le projet;
- Une même municipalité peut déposer plusieurs demandes;
- Le dépôt est en continu;

CONSIDÉRANT QUE le groupe du 733 est intéressé à évaluer la possibilité d'achat de certains équipements spécialisés mise à la disposition des quatre (4) municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il faut faire la liste des équipements dont chaque municipalité dispose déjà qui pourraient être mises en commun;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra faire une liste de ces besoins en équipements;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Yanik Levasseur d'appuyer la demande de la Municipalité de Grosses-Roches pour la démarche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LE POINT SUIVANT EST REMIS À UNE AUTRE SÉANCE :
SOUSSION DIAGNOSTIC À EFFECTUER SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT D'EAUX ET VALIDER ÉTAT DU MÉDIA FILTRANT (CHARBON) 4 634.54\$ TAXES EN SUS

RÉSOLUTION #2022-66

AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault de prendre acte du rapport , accompagné de la lettre signée par Madame Nancy Klein, vice-présidente à la vérification, à tous les membres du conseil afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant sa publication.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-67

INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ALARME INCENDIE À L'USINE DE FILTRATION 1 300.61\$

CONSIDÉRANT QUE le panneau devra y avoir une communication et coordination entre notre technicien et le responsable de l'automate pour programmer les appels;

CONSIDÉRANT QUE l'installation du panneau d'alarme incendie à l'usine de filtration pour le montant de 1 300.61\$

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé d'accepter la soumission d'Alarmes 911 Rimouski Inc. pour un montant de 1 300.61\$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-68

PARTAGE DU FONDS FTD

CONSIDÉRANT QUE comme les années passées le Comité de développement de Saint-Adelme a vérifié les possibilités de partage du montant de 11 000\$ du FDT pour les projets locaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Cynthia D'Astous de faire le partage comme suit :

- 5 000\$ pour le projet des Grands Jardins-activités de semence, récolte et supervision;
- 4 000\$ pour Groupe l'Amitié-amélioration du local des métiers à tisser et la chiffonnière;
- 2 000\$ pour Comité de développement-achat de nouveaux réfrigérateurs du Brunch des Voisins.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-69
DES COLLECTES DE DÉCHET DE PLUS

CONSIDÉRANT QU'il a un besoin durant l'été de faire des collectes de déchets de plus;

CONSIDÉRANT QUE pour la collecte de plus au coût de 524.17\$ de plus pour chaque collecte supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Raphaël Helgerson-Gendron de faire des collectes supplémentaires :

Voici les dates collectes de déchets supplémentaires :

7 juillet, 14 juillet, 21 juillet, 28 juillet, 4 août, 11 août, 18 août et 25 août

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-70
RAMASSAGE DES GROS REBUTS

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Bérubé de prendre la compagnie Bouffard Sanitaire pour effectuer le ramassage des gros rebuts au taux de location d'un camion et du chauffeur est de 131.38\$/heure.

La Municipalité fournira deux (2) employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Bouffard Sanitaire prévoit faire cette collecte en deux (2) jours soit le 13 juin et le 14 juin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2022-71
RÉPARATION DU « BACKOE » JS LEVESQUE CENTRE DU MOTEUR 27 669.02\$ + 1 675.04\$
PIÈCES FOURNIT DIRECTEMENT PAR LEUR FOURNISSEUR JCG

CONSIDÉRANT QUE le coût de réparation du « backoe » est de 29 344.06\$ chez JS Levesque Centre du moteur;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir démonté le moteur et faire l'estimation des réparations au montant de 6 552.43\$;

Le vote est demandé pour qu'on ne fasse pas faire réparer le « backoe » :

Vote oui :
Jean-Luc Bérubé
Isabelle Truchon
Yanik Levasseur
Raphaël Helgerson-Gendron
Cynthia D'Astous

Vote non :
Johanne Thibault

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ que la Municipalité de Saint-Adelme ne répare pas le « backoe » au montant de 29 344.06\$ et que la Municipalité doit payer le montant de l'estimation au montant de 6 552.43\$

RÉSOLUTION #2022-72
ADJUDICATION DU CONTRAT RÉNOVATION CENTRE MUNICIPAL DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme a été en demande de soumission sur le site SEAO le 21 février dernier pour la rénovation du centre municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des trois (3) soumissions de l'Entrepreneur Général F. Ouellet Inc., l'entrepreneur de Construction René Bouchard et l'entrepreneur DVM Construction Inc.

CONSTRUCTION RENÉ BOUCHARD INC.

694, du Phare Est

Matane, QC, G4W 1B1

274 152.13

DVM Construction inc.

52 route 132

Lac-au-Saumon, QC, G0J 1M0

<http://www.dvmconstructioninc.com>

297 440.33

9417-4547 QUÉBEC INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRALE F. OUELLET INC.

16, rang Saint-Philippe

Amqui (Québec) G5J 2N8

254 178.47

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions répondent aux exigences de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur et résolu de faire l'octroi du contrat à Construction René Bouchard Inc. au montant de 274 152.13\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

LE POINT SUIVANT EST REMIS À UNE AUTRE SÉANCE :
CONTRAT MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2022-73

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 avril 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et greffière-trésorière